

MODALITÉS DE FINANCEMENT DES ÉCHANGES À L'INTERNATIONAL

Bourses et autres aides à la mobilité

Les possibilités d'attribution de bourses et d'aides à la mobilité sont nombreuses mais souvent ne sont pas cumulatives (document actualisé au 20/01/2020)

BOURSES GENERALES

1. Bourse Erasmus+



Funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

Bourse d'étude

Conditions :

- l'école doit avoir une convention avec l'établissement d'accueil dans un pays d'Europe ;
- déposer auprès du Département des Relations Internationales un RIB.

Montant : 170 euros, 220 euros, 270 euros par mois selon la destination.

1er versement : après réception du certificat de présence et du contrat d'étude ;

2nd versement : à la fin de l'échange dès la réception des documents de fin de séjour ;

Bourse de stage

Conditions :

- Stage minimum de 2 mois dans un pays de l'Union Européenne ;
- prise en compte de la réalisation d'un échange précédent dans le même cycle d'études (limitation du versement à 12 mois pour un même cycle d'études).

Montant : 320 euros, 370 euros 420 euros par mois selon la destination

1er versement: dès réception du certificat de présence.

2nd versement: à la fin du stage erasmus dès la réception des documents de fin de séjour.

Important : les étudiants en situation de handicap ou souhaitant partir en région ultrapériphérique (Canaries, Açores, Madère) peuvent bénéficier de fonds supplémentaires afin d'assurer leur mobilité Erasmus. Ils sont invités à en référer auprès du Département Relations internationales – Partenariats.

Renseignements : Département Relations internationales – Partenariats ENSArchitecture de Nancy

2. Bourse de mobilité du Ministère de la Culture (MC)

Conditions :

- les bourses du MC sont affectées prioritairement aux séjours d'études ;
- déposer auprès du Département des Relations Internationales un RIB.

Montant :

- pour les boursiers sur critères sociaux 400 euros par mois :
 - 6 mensualités par an réparties sur 2 semestres pour une année entière d'échange;
 - 4 mensualités pour les étudiants partants un seul semestre d'échange.
- sur fond d'urgence sur classement 152 euros par mois :
 - 6 mensualités maximum par an réparties sur 2 semestres pour une année entière d'échange;
 - 4 mensualités maximum pour les étudiants partants un seul semestre d'échange.

1^{er} versement: janvier pour le 1^{er} semestre ;

2^{ème} versement : septembre pour le second semestre.

Avertissement : les montants présentés ci-dessus sont purement indicatifs et sont susceptibles de modification selon les fonds effectivement versés par le Ministère de la Culture.

Pour l'année universitaire 2019-2020 - 1^{er} semestre, le montant attribué sur fond d'urgence sur classement est de 130 euros par mois.

3. Bourse du Conseil Régional

Les étudiants peuvent se renseigner sur les possibilités de bourses offertes par le Conseil Régional de leur région d'origine ou d'inscription tant pour des séjours d'étude que pour des stages (mais les bourses des Conseils Régionaux ne sont pas cumulables).

Pour la région GRAND EST (Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine)

Bénéficiaires

Sont éligibles à ce dispositif les étudiants

- inscrits en **L3, M1 et M2** au titre d'une formation diplômante dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Grand Est ;
- et effectuant **des études ou un stage à l'étranger**, validés dans le cadre de leur diplôme, **à l'exception des étudiants de nationalité étrangère réalisant des études ou un stage dans le pays dont ils sont ressortissants.**

Nature de la mobilité

La période d'études ou de stage sera effectuée au sein **d'un seul** organisme à l'étranger, université, laboratoire ou entreprise.

Elle a lieu entre le 1^{er} juillet de l'année de départ et le 30 juin de l'année suivante. Elle doit faire l'objet:

- d'une **attestation de l'établissement d'origine** autorisant l'étudiant à effectuer des études ou un stage au titre de sa formation pour une durée déterminée au sein d'un organisme identifié ;
- d'une **attestation de présence** par l'établissement d'accueil confirmant l'arrivée de l'étudiant et la durée du séjour / d'une **convention de stage** dans le cas de stage en laboratoire ou en entreprise.

Destinations

Toutes les destinations sont éligibles, à l'exception de la France, DOM TOM inclus, et des Principautés d'Andorre et de Monaco.

Dépôt d'une demande

La demande est faite **45 jours au moins** avant le début de la période d'études ou de stage à l'étranger.

Elle est saisie en ligne sur le site internet dédié à la gestion du dispositif régional.

L'étudiant saisit et valide les données relatives à sa demande. Il reçoit par retour de mail, un accusé de réception de sa déclaration.

Les documents annexes pour l'attribution de la bourse sont numérisés et joints au dossier en ligne dans les espaces prévus à cet effet et ce, **au plus tard dans les 30 jours suivant le premier jour de la période d'études ou de stage à l'étranger.**

Au-delà de cette période de 30 jours, toute pièce manquante entraîne le rejet de la demande.

Documents à joindre à la demande

- Une **attestation de l'établissement d'origine** autorisant l'étudiant à effectuer des études ou un stage au titre de sa formation, dûment complétée et visée par l'établissement, formulaire à télécharger sur le site ;
- Un **relevé d'identité bancaire (RIB)** français au nom de l'étudiant comportant un identifiant, le Numéro International de Compte Bancaire (IBAN) ;
- Pour un étudiant boursier : **la notification conditionnelle de la bourse du CROUS** ;
- Une **attestation de l'établissement d'accueil à l'étranger**, dûment complétée et visée, confirmant la présence de l'étudiant et indiquant les dates précises de début et de fin de la période d'études ou de stage, formulaire à télécharger sur le site ;
- Pour un stage : **la convention de stage signée par toutes les parties ou, à défaut, une lettre d'acceptation de l'organisme à l'étranger, sur son papier à en-tête, signée par celui-ci et précisant les dates du stage.**

Attribution et versement de la bourse

En cas de recevabilité, l'attribution de la bourse fera l'objet d'une décision du Conseil Régional, notifiée au bénéficiaire.

Nature et montant de l'aide

- Pour les étudiants en L3, M1 et M2, l'aide régionale est une aide forfaitaire dont le montant est variable selon la nature de la mobilité (études ou stage) et sa durée:
 1. Forfait études: **500 €** pour une durée minimum de 16 semaines ;
 2. Forfait stage court: **400 €** pour une durée de 12 à 15 semaines ;
 3. Forfait stage long: **800 €** pour une durée minimum de 16 semaines.
- Ces différents montants sont accrus de **200 €** lorsque l'étudiant est boursier.
- Ils sont également accrus de **100 €** pour les étudiants effectuant leur stage dans un pays frontalier de la région Grand Est : Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse.

Chaque étudiant ne peut bénéficier qu'une seule fois d'un de ces forfaits pendant son cursus. Un étudiant peut bénéficier de deux bourses régionales au maximum pendant son cursus.

Par ailleurs, les séjours exclusivement linguistiques ne sont pas éligibles à l'aide régionale.

Engagements du bénéficiaire

L'étudiant s'engage à :

- suivre les études ou le stage pendant la totalité de la durée déclarée et dans l'établissement indiqué ;
- informer, le plus rapidement possible, la Région Grand Est de toute modification à cet engagement.

Par ailleurs, à son retour, l'étudiant est invité à **renseigner un carnet de voyage**, dont la saisie est à effectuer directement sur le site internet.

S'il effectue un stage dans un pays frontalier de la région Grand Est, il est vivement encouragé à participer au concours du meilleur rapport de stage (cf règlement spécifique).

Suivi - contrôle

Une attestation de fin d'études ou de stage, dûment complétée et visée par l'établissement d'accueil à l'étranger, confirmant la présence de l'étudiant et précisant les dates de début et de fin de la période d'études ou de stage, sera transmise sur le site au plus tard 30 jours après la fin de cette période.

Cette attestation est téléchargeable sur le site ou peut être délivrée par l'établissement sur son papier à en tête.

En cas de non transmission de cette attestation, le remboursement de l'aide régionale pourra être demandé.

En cas de réduction de la durée du séjour, susceptible de modifier le montant de la bourse, le remboursement total ou partiel pourra être demandé.

Pour les L3, MI, M2, en cas d'allongement de la durée de stage, l'abondement complémentaire lié au passage d'un stage court à un stage long pourra être attribué après examen par la commission permanente du Conseil régional.

Dispositions générales

L'instruction ne pourra débuter que si le dossier de demande est complet.

Le versement d'une aide régionale (ou son renouvellement) ne constitue en aucun cas un droit acquis.

L'aide régionale (ou son renouvellement) ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution prise par le Président de la Région Grand Est.

L'attribution d'une aide se fera dans la limite du budget en autorisation d'engagement voté par la collectivité.

Informations supplémentaires

Vous trouverez également des flyers Jeun'Est, dispositif régional s'adressant à tous les jeunes de 15 à 29 ans résidant dans le Grand Est, y compris aux étudiants, afin de les faire bénéficier d'aides et d'avantages adaptés à leur situation,

(Portail www.jeunest.fr et application Jeun'Est).

Pour les autres conseils régionaux

Les étudiants sont priés de se renseigner directement auprès des conseils régionaux concernés.

4. Bourse du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international / Bourses bilatérales (proposées par les gouvernements étrangers

Conditions :

- le programme Lavoisier s'adresse aux jeunes diplômés de moins de 35 ans ;
- les programmes bilatéraux concernent des bourses proposées par les gouvernements étrangers au titre de la réciprocité des échanges de personnes, dans le cadre des accords bilatéraux d'échanges culturels et de coopération scientifique et technique ;
- candidature dès octobre : www.egide.asso.fr/bfe et www.diplomatie.gouv.fr

Montant : Voir site internet

5. Institut Français

Conditions :

- l'Institut Français assure la promotion de l'action culturelle extérieure de la France en matière d'échanges artistiques - spectacle vivant, arts visuels, architecture -, de diffusion dans le monde du livre, du cinéma, de la langue française, des savoirs et des idées. À ce titre, il développe un nouveau programme de diffusion de la culture scientifique.
- il poursuit les missions d'accueil en France des cultures étrangères, à travers l'organisation de « saisons » ou festivals et de coopération avec les pays du sud, en assurant notamment la gestion du Fonds Sud cinéma, dispositif de soutien au cinéma du sud, en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée. Il développe un programme de résidences internationales en France comme à l'étranger. Il assure également de nouvelles missions de formation et de professionnalisation des agents du réseau culturel français à l'étranger.

Adresse :

8 - 14 rue du Capitaine Scott 75015 Paris

Tel: +33 (0) 1 53 69 83 00

Courriel : info@institutfrancais.com

Site internet: www.institutfrancais.com

6. Bourse AUF

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) permet l'attribution de bourses aux étudiants francophones de niveau master et doctorat. Les bourses de mobilité sont d'abord et avant tout attribuées dans l'intérêt des institutions universitaires. Le programme prend en compte les besoins des universités afin de développer leurs ressources scientifiques. L'attribution des bourses repose sur un double critère : la qualité scientifique et l'opportunité de la candidature pour le développement régional.

Ils doivent développer des projets d'études et de recherche en relation avec les problèmes liés au développement de la région. https://www.auf.org/recherche/?selected_facets=section__Bourse&page=1

7. Bourse du CROUS

Les bourses au mérite sont attribuées aux étudiants de moins de 26 ans bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux. Ils doivent soit avoir obtenu une mention « très bien » à la dernière session, soit être parmi les meilleurs étudiants universitaires de fin de licence. Il n'y a pas de procédure à suivre. Si l'étudiant a déjà créé un dossier social étudiant auprès du CROUS et qu'il fait partie des meilleurs étudiants, le CROUS l'informerá alors de la décision prise.

8. Bourse Declic Jeunes

Conditions :

- réalisation d'un projet personnel.

Site internet : www.fondationdefrance.org

Montant : environ 7600 euros

9. Legs Besnard de Quelen

Conditions :

- bourses destinée à aider les étudiants dont la réalisation du projet de fin d'études nécessite un voyage à l'étranger ;
- dépôt du dossier: début mai.

Site internet : www.besnard-dequelen.org

Montant : environ 7600 euros

10. Bourse AMOPA

Conditions :

- bourse pour la réalisation d'un projet personnel de stage ou d'étude lié ou non à la scolarité dans des domaines très divers, en France ou à l'étranger.

Site internet : www.amopa.asso.fr

Montant : de 200 à 800 €

11. Passeport AFEX -Architectes français à l'EXport (association loi 1901)

Conditions:

- actions dédiées aux stages d'une durée de 6 mois minimum dans une agence d'architecture hors Union européenne pour de jeunes diplômés ou étudiants en fin d'études, travail à l'étranger et projets de volontariat ;
- dossiers de candidature à déposer avant la mi-juin.

Informations :

AFEX

110, boulevard de Grenelle - 75015 PARIS

Tel: 01 40 59 43 02

Courriel : afex@wanadoo.fr

Site internet : www.archi.fr/AFEX

Montant: non connu

12. Bourse de l'association française d'action artistique (AFAA)

Conditions:

- obtention du diplôme.

Informations :

AFAA

1 bis, avenue de Villars - 75327 Paris cedex 07

Tel: 01 53 69 83 00 Site internet: www.afa.asso.fr

Montant: non connu

Voir également :

FRAAP (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens)

www.fraap.org

13. Bourse Zellidja

La fondation Zellidja attribue des bourses pour permettre à des jeunes d'effectuer seuls un voyage d'étude sur le sujet de leur choix, dans le pays de leur choix.

La bourse Zellidja, d'un montant de 700 à 1 100 euros est destinée à un jeune qui a la motivation profonde de partir à la découverte d'un sujet de son choix. La bourse crédibilise son projet de voyage et de découverte, c'est le premier pas qui lui permet de passer de la simple envie à la réalisation.

Site internet : www.zellidja.com

14. Bourse CNA – Aide à la création et à la diffusion en photographie

Le Centre National de l'Audiovisuel propose deux bourses différentes: La Bourse CNA qui est une aide à la création et à la diffusion en photographie, et la Bourse Regards sans limites / Blicke ohne Grenzen qui est une bourse d'aide à la création octroyée tous les deux ans en faveur de jeunes photographes en Grande Région.

Informations :

CNA

1B rue du Centenaire

L-3475 DUDELANGE

Luxembourg

Tel: 00352 52 06 55

Courriel : info@cna.etat.lu

Site internet : www.cna.lu

Montant: non connu

15. Portail des financements de bourses d'études

Site internet: <http://iedu.asso.fr>

16. Portail des financements de bourses d'études

L'Institut français, en partenariat avec le Ministère de la culture et de la communication – Direction générale de la création artistique, et l'Institut national d'histoire de l'art s'associent pour l'attribution d'une aide à la mobilité internationale « Recherche innovante en art contemporain » à un chercheur français ou vivant en France d'un montant de 8 000 euros. Ce prix soutient la recherche française portant sur la création artistique des années 1960 à nos jours et sa mise en réseau internationale. Il a pour but de permettre au lauréat de mener une recherche au sein d'une université ou d'un institut de recherche à l'étranger.

Les candidats devront :

- Proposer une recherche innovante en histoire et théorie de l'art des années 1960 à nos jours ;
- Être Français ou vivant en France depuis au moins cinq ans ;
- Être titulaire d'un doctorat obtenu entre deux et sept ans avant le 31 décembre 2016 ;
- Être à un premier stade de reconnaissance professionnelle justifié par des publications et des communications scientifiques ;
- Produire une lettre de soutien à leur projet de recherche rédigée par un membre chercheur de l'université ou de l'institut de recherche à l'étranger où ils souhaitent se rendre. Cette lettre doit préciser en quoi la présence du boursier contribuera aux échanges scientifiques entre l'institution d'accueil et la recherche française.

Les candidats devront faire parvenir leurs dossiers répondant aux consignes énoncées dans [l'appel à candidatures](#) **avant le 2 janvier 2017** à Elitza Dulguerova (elitza.dulguerova@inha.fr).

BOURSES SPECIFIQUES

1. Allemagne - Bourses DAAD (Bourses d'études de longue durée pour artistes et architectes)

Le Deutscher Akademischer Austausch Dienst (Office Allemand d'Echanges Universitaires-DAAD) est la représentation à l'étranger de l'enseignement supérieur allemand. Il dispose d'une antenne à Paris qui est chargée de la coopération franco-allemande. Il offre plusieurs possibilités aux étudiants et élèves inscrits en France désirant poursuivre leurs études ou recherches en Allemagne. Seuls les étudiants avancés ou, selon le pays d'origine et la discipline, seuls des diplômés peuvent se porter candidats à une de ces bourses.

Conditions :

- Bourses d'études, de recherche (doctorants, post-doctorants, enseignants – chercheurs) et anciens boursiers ;
- Bourses pour des cours de langue en Allemagne.

Site internet: <http://www.daad-france.fr>

Montant : Voir site internet

2. Allemagne - Bourses du centre de coopération Universitaire Franco-Bavarois (CCUFB)

Conditions :

- aide au financement et à la réalisation de projets franco-bavarois dans les domaines de l'enseignement et de la recherche ;
- bourses de mobilité des étudiants pour des séjours d'étude et stages de recherche.

Informations: www.bayern-france.org

Montant : Voir site internet

3. Allemagne - Bourses de résidence (Berlin-Allemagne)

Le Département de la Moselle et le Land de Sarre ont collaboré ensemble à la création d'un programme de résidences d'artistes à Berlin. Lors des années précédentes, le Département a renouvelé cette opération et propose des bourses de résidence d'un an.

Conditions :

- les candidats doivent avoir un lien avec la Moselle (ils doivent y être nés, y travailler, y étudier ou y résider).

Informations:

Mme Nadine HAAR au Conseil Général de la Moselle

Tel : 03 87 65 86 70

Courriel : saceet@ce57.fr

Site internet : www.cg57.fr

4. Allemagne - Bourse CIERA

Le Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur l'Allemagne (CIERA) est un établissement public au service d'une activité d'enseignement et de recherche ayant trait à l'Allemagne, le CIERA est un lieu de formations et de recherches interdisciplinaires. Il propose des aides à la mobilité pour effectuer un séjour de recherche ou un stage dans le domaine des sciences humaines et sociales. Ces aides sont destinées à favoriser la mobilité d'étudiants et jeunes chercheurs vers l'Allemagne et les autres pays de langue allemande (Autriche, Suisse).

Informations:

Site internet : www.ciera.fr/ciera/

5. Allemagne - Bourse OFAJ

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande. Elle aide à la mobilité en offrant des bourses pour de futurs étudiants français et allemands, pour des recherches documentaires et pour des organisateurs franco-allemands. Elle propose deux types de mobilité : une mobilité sous forme de séminaires disciplinaires de groupes organisés par les universités elles-mêmes et une mobilité individuelle sous forme de stages pratiques et de séjours de recherche dans le pays voisin. Ces programmes sont ouverts aux français comme aux allemands.

www.ofaj.org/etudier

6. Australie - Bourse Endeavour Awards

Conditions :

- projets d'étude, de recherche et de développement professionnel en Australie ;
- clôture des inscriptions: généralement fin juin.

Informations :

www.study-in-australia.orf/france/scholarships/

www.australiaawards.gov.au

Montant : voir site internet

7. Brésil – Bourse COFECUB (Comité Français d'Évaluation de la Coopération Universitaire et Scientifique avec le Brésil)

Conditions :

- projets de recherche ou échanges de doctorants, en partenariat avec l'Université de Sao Paulo.

Montant : non connu

8. Colombie - Bourse du Gouvernement Colombien-ICETEX

Conditions:

- Etre âgé de moins de 35 ans titulaires d'un diplôme de licence ou supérieur ;
- démontrer de hautes qualités académiques ainsi qu'une expérience dans le monde du travail d'une année, minimum, dans leurs domaines d'études ;
- bonne maîtrise de la langue espagnole demandée ;

Contact:

Instituto Colombiano de Credito Educativo y Estudios Técnicos en el Exterior

Carrera 7 No. 32-16 Bogotá Colombia

Site internet : www.icetex.gov.co

Montant : non connu

9. Espagne

Dialogo est une association d'amitié franco espagnole qui fournit des bourses de stage.

<http://www.dialogo.es/fr/>

10. Estonie

Conditions : voir site internet

Site internet : www.archimedes.ee

Montant : non connu

11. Etats-Unis - Partner University Fund (PUF)

Le PUF promeut des partenariats d'excellence, innovants et durables entre institutions françaises et américaines d'enseignement supérieur et de recherche de haut niveau. Les partenariats, développés au niveau Master et au-delà, sont éligibles dans toutes les disciplines.

Ces collaborations prennent diverses formes, le plus souvent complémentaires : recherche collaborative, publications et conférences conjointes, doubles diplômes,... Les mobilités des étudiants, doctorants, professeurs et chercheurs sont particulièrement encouragées.

Conditions:

- bourses d'études et de recherche ;
- les dossiers de candidatures doivent être soumis avant le 15 février.

Informations : www.facecouncil.org/puf

Contact: puf@ambafrance-us.org

Montant: jusqu'à 60% du coût du projet (limite à 160.000 USD). Possibilité de reconduction.

12. Etats-Unis - Programme Fulbright

Aujourd'hui, il offre des postes d'assistants de français dans des universités américaines à des étudiants de tous profils, soutient des artistes, finance des études au niveau master, des séjours de recherche de 3 mois à un an dans presque toutes les disciplines. Il finance également le séjour de chercheurs et d'étudiants américains désireux de se rendre en France sur un budget équivalent. Il privilégie la formation et la recherche de ceux qui souhaitent contribuer au dialogue entre les peuples, à la lutte contre les préjugés, au progrès des connaissances, à la diffusion des savoirs, à la recherche de réponses aux défis de notre temps, qu'ils soient environnementaux, sanitaires, techniques, politiques, économiques ou sociaux.

Conditions :

- suivre un cursus diplômant de niveau Master ou Doctorat aux Etats-Unis.
- candidatures à soumettre généralement en fin d'année civile.

Le centre EducationUSA à la Commission possède toutes les ressources pour aider les candidats à être spécifiques dans leur choix d'université d'accueil. Consultation en ligne ou rendez-vous sur place seront très utiles à la préparation du séjour américain. doc@fulbright-france.org

Site internet : www.fulbright-france.org

Montant : 45 000 USD maximum

13. Etats-Unis - Bourses Andrew W. Mellon Foundation

Conditions : voir site internet

Site internet: www.mellon.org

Montant : voir site internet

14. Grande-Bretagne - Bourse du British Council

Renseignements :
British Council
9 -11 rue de Constantine - 75007 Paris
Tel : 01 49 55 73 43180
Site internet: www.britishcouncil.org

Montant : non connu

15. Grande-Bretagne

Study Without Borders attribue une bourse de £5000 pour des études de master en Angleterre.

Site internet:
www.study-without-borders.com/scholarships

16. Grande-Bretagne – financements autres

Renseignements :
Recueil des bourses vers la Grande-Bretagne
Consultation au Département Relations internationales - Partenariats

Montant : non connu

17. Grèce - Bourse de la Fondation Alexandre Onassis

Renseignements :
Fondation Alexandre Onassis
Site internet : www.onassis.gr/en/scholarships-foreigners.php

Montant : non connu

18. Inde - Bourses internationales de recherches et d'enseignement Monsoon

L'université de la CEPT propose une bourse de recherche et d'enseignement pour les jeunes diplômés extérieurs à l'Inde pour enseigner à l'université.

Les boursiers enseigneront pendant deux semestres de 17 semaines chacun, soit une école d'été soit une école d'hiver (4 semaines) à l'université de la CEPT.

Les cours peuvent être enseignés individuellement (cours théoriques ou séminaires) ou dans le cadre d'une équipe plus importante de professeurs (projet).

Les boursiers s'engagent dans des activités de recherche de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.

Conditions :

- suivre un cursus diplômant de niveau Master ou Doctorat aux Etats-Unis.
- candidatures à soumettre généralement en fin d'année civile.

Admissibilité

- le candidat doit avoir un diplôme de master ou un doctorat dans une discipline d'une université accréditée en dehors de l'Inde.
- le candidat ne doit pas être résident en Inde et de préférence avoir un diplôme de moins de 5 ans avant la dernière date de la demande.

Montant

- Allocation mensuelle: INR 45000 (roupie indienne); allocation annuelle : INR 540000 (pour 12 mois)
- Remboursement des frais de voyage à hauteur de INR 150000
- Aucun remboursement ou demande de prise en charge ne pourra être prise en compte concernant les personnes que le candidat aurait à charge

Les boursiers sont tenus de payer les taxes du pays selon le cas.

La durée de la bourse sera d'une année et commencera provisoirement à partir de la mi-juillet/janvier selon le calendrier académique de l'université de la CEPT.

Candidature et évaluation

- Les candidats doivent envoyer les informations suivantes avant le **15 avril 2017**.
- L'énoncé de la mission ne doit pas dépasser 1500 mots. Ce sera la partie centrale de l'évaluation du candidat. Cela devrait inclure également des idées de cours qu'ils souhaiteraient enseigner durant les deux semestres, si sélectionné.
- Curriculum Vitae
- Deux lettres de référence dont une académique.

Un comité d'examen créé par l'université CEPT évaluera toutes les candidatures et sélectionnera les candidats pour les offres de bourses.

En dehors des qualifications académiques, l'expérience des candidats dans la pratique professionnelle, l'enseignement et la recherche sera examinée et évaluée par le comité.

Soumettez votre candidature et vos documents à exchangeoffice@cept.ac.in

19. Japon – Bourse du Gouvernement japonais

Conditions :

- bourses d'études et de recherche (Japon)
- disposer d'un Bac + 4

Renseignements :

Ambassade du Japon en France

www.fr.emb-japan.go.jp

Montant : non connu

20. Japon – Bourse du Ministère japonais de l'Education (MEXT)

Bourses d'études et de recherche à destination des étudiants français ayant achevé la licence avant le départ pour le Japon. L'objectif est de promouvoir la formation de la jeunesse, les échanges intellectuels, et une meilleure compréhension culturelle entre la France et le Japon. Ces bourses sont accordées à des étudiants dans l'ensemble des disciplines : scientifiques, sciences humaines et sociales, y compris artistiques.

http://www.fr.emb-japan.go.jp/education/bourses/etudes_et_recherche/

21. Mexique - Bourse du Gouvernement mexicain

Conditions :

- projets relatifs à des études de master, doctorat et de spécialisation, recherches, mobilités, des séjours de recherches, pour des créations artistiques, des conférences de haut niveau, visite pour des collaborateurs et des professeurs.
- dépôt des candidatures : voir site internet.

Informations:

Ambassade du Mexique en France

Secretaría de Relaciones Exteriores (Direction générale des Affaires éducatives et culturelles du Ministère des Relations extérieures mexicain)

Plaza Juarez 20 Piso 4 - Colonia Centro, C.P. 06010 México D.F.

Tel: +55 (52) 3686 5100

Courriel: becas@sre.gob.mx

<http://becas.sre.gob.mx>

<http://bourses.sre.gob.mx>

www.sre.gob.mx/becas

<http://amexcid.gob.mx/index.php/becas-y-cursos>

Montant : non connu

22. Nouvelle-Zélande - Fonds d'Amitié France Nouvelle-Zélande

Renseignements:

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

www.diplomatie.gouv.fr

Montant : non connu

23. Roumanie - Bourses de recherche (doctoral et post-doctoral Eugen IONESCU)

La bourse s'adresse à des doctorants ou jeunes chercheurs post-doc francophones (titulaires d'un doctorat depuis moins de 5 ans) francophones porteurs d'un projet de recherche pour la Roumanie au titre de l'année universitaire 2011-2012. Ces bourses couvrent tous les champs disciplinaires.

Renseignements: www.auf.org/regions/europe-centrale-orientale/appels-d-offres/bourses-de-recherche-doctorale-et-de-post-doctorat-eugen-ionescu-appel-international-a-candidatures-6081.html

Montant : non connu

24. Taiwan – Programme Research and Practical Training Program 2018 - Ministère des Sciences et Technologies de Taiwan (MOST)

Conditions : Etre un étudiant français inscrit en Master, doctorat, ou au moins en deuxième année d'école d'ingénieurs / Grande Ecole, toutes disciplines confondues (les candidatures d'étudiants européens et africains inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français seront également étudiées).

Montant : 50000 dollars taiwanais (1 euro ≈ 35 dollars taiwanais) pour une durée de 8 semaines, **du 25 juin au 17 août 2018**, afin d'effectuer un stage de recherche ou un stage pratique.

Date limite de candidature : **16 janvier 2018**.

Les documents relatifs au programme (descriptif et formulaire de candidature) disponibles sur le site <https://www.most.gov.tw/france/fr>.

AUTRES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

1. Aide sociale

Pour répondre à un besoin d'écoute, à une situation difficile, le service social étudiant propose une solution adaptée à chaque cas. Il s'adresse à l'ensemble des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement publics ou privés, relevant du régime de sécurité sociale étudiante.

CROUS de Nancy-Metz
71, rue de Laxou 54042 Nancy
Tel: 03 83 91 88 30
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

CLOUS de Metz
Ile du Saulcy
57010 Metz
Tel: 03 87 31 61 61
clous@crous-nancy-metz.fr

2. Aides des collectivités locales

Les régions, les départements ou les villes apportent souvent des aides financières aux étudiants issus de leur territoire. Les formes des aides (bourses, prêts d'honneur, aides d'urgence...) et les modalités d'attribution étant très variables (sur critères sociaux, en fonction du niveau, de la filière de formation, du projet d'études, ou de la destination pour un stage à l'étranger...), il est indispensable de se renseigner directement auprès de chaque collectivité pour connaître précisément les calendriers et les démarches à suivre.

Ex : Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle peut accorder une bourse départementale de l'enseignement supérieur pour un redoublant ou une école n'ouvrant pas droit à la bourse sur critères sociaux. e également un prêt d'honneur de 1 500 euros à des étudiants en fin d'études supérieures effectuant un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire, aux personnes reprenant une formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle (aides attribuées uniquement aux étudiants dont les parents résident en Meurthe-et-Moselle.
www.meurthe-et-moselle.fr/fr/economie-solidaire/recherche-et-universite/bourses-departementales-denseignement-superieur.html

3. Le prêt étudiant

L'État a créé un fonds de garantie grâce auquel certaines banques (la Caisse d'Épargne, le CIC, le Crédit Mutuel, la Banque Populaire, la Société Générale) peuvent accorder un prêt d'un montant maximum de 15000 euros à tous les étudiants de moins de 28 ans, français ou ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, sans conditions de ressources, sans caution parentale ou d'un tiers. La possibilité de remboursement différé (partiel ou total) après l'obtention du diplôme est également laissée au choix de l'étudiant emprunteur.

4. Le prêt Erasmus +

La [Banque Populaire](#) et la [Caisse d'Épargne](#) fournissent des « prêts Erasmus+ » (garantis par l'UE) aux étudiants souhaitant suivre un Master à l'étranger à partir de juillet 2016, sans caution d'étudiant/parentale, à des taux favorables, ainsi que d'autres conditions favorables.

Renseignements:

www.banquepopulaire.fr/portailinternet/Catalogue/Produits/Pages/pre-erasmus.aspx?vary=11-102-0
<https://www.caisse-epargne.fr/particuliers/emprunter/financer-ses-etudes>